

**L'EUROPE,
UTOPIE D'UNE DÉMOCRATIE MULTILINGUE ?**

par

Philippe Van Parijs
Université catholique de Louvain
Chaire Hoover d'éthique économique et sociale
vanparijs@etes.ucl.ac.be

"Among a people without fellow-feeling, especially if they read and speak different languages, the united public opinion, necessary to the working of representative government, cannot exist."

John Stuart Mill (1861: 428)

1. Faux jumeaux

C'est le 18 avril 1951, alors que je me préparais douillettement à voir le jour à Bruxelles, qu'est signé à Paris le traité créant la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier, destinée à devenir peu à peu, par élargissements successifs de ses compétences et de son territoire, l'Union européenne que nous connaissons aujourd'hui. En ce sens, l'Europe et moi nous sommes jumeaux. Mais nous ne sommes, c'est évident, que de bien faux jumeaux.

D'abord, nous ne sommes même pas nés au même endroit, ni n'avons passé nos premiers jours dans le même berceau. Mais il s'en est fallu de peu. En mai 1951, en effet, a lieu à Unkel, près de Bonn, la toute première réunion interministérielle sur la question du siège de la CECA. Il y est d'emblée question de Bruxelles, mais cette option est écartée, non parce que les autres pays proposent d'autres villes avec plus de vigueur — au contraire, Bruxelles ne leur déplairait pas — mais parce que le représentant de la Belgique a le mandat strict de proposer Liège. Liège avait été au centre des troubles graves qui, l'été précédent, avaient provoqué le renoncement du Roi Léopold III peu après que le gouvernement social-chrétien homogène, élu dans la foulée de la consultation populaire, ait autorisé son retour. Au lendemain des troubles, c'est le Liégeois Joseph Pholien qui prend la tête du gouvernement. Obtenir pour Liège le siège de la CECA apparaît rapidement un enjeu électoral majeur pour le gouvernement social-chrétien. Hélas pour lui, les représentants des autres pays n'en veulent pas, et c'est donc finalement à Luxembourg, dans l'ancien immeuble de la Direction des Chemins de fer, que ma jumelle a passé sa tendre enfance.¹ Egarement éphémère cependant, puisqu'au fil d'un processus hoquetant, elle a tout de même fini par s'installer de plus en plus pesamment dans ma ville natale, plus précisément même dans le quartier où j'habite aujourd'hui, rendant ainsi possible une cohabitation désormais très intime.

Entre ma jumelle et moi, il y a bien sûr encore d'innombrables différences. Par exemple, si aujourd'hui quinquagénaires nous avons l'une et l'autre pris pas mal de rides, cela ne l'empêche pas, elle, de continuer à grandir. Il est vrai que malgré les 11% d'eurocéens qui seraient vivement soulagés si elle venait à disparaître,² elle peut tabler sur une espérance de vie sensiblement supérieure à la mienne. Parfois décrite comme le quatrième *Reich* européen³, utilement instruite par le destin malheureux des deuxième et troisième (ceux de Bismarck et Hitler), elle peut rêver, si elle parvient à éviter les embûches qui — j'y reviendrai — ne manqueront pas, à une longévité comparable à celle du premier Empire d'Occident, décédé en 1804, à la bataille d'Iéna, alors qu'il était presque millénaire.

La différence fondamentale entre ma jumelle et moi est cependant d'un autre ordre et m'amène à une présupposition centrale pour mon propos: cette différence c'est qu'elle, l'Europe, n'est pas une fin en soi. Moi bien.

¹ Lors de la réunion cruciale de juillet 1952 à Paris, au cours de laquelle Luxembourg finit par être choisie comme siège « précaire » juste avant l'installation de la Haute Autorité nouvellement créée, Paul van Zeeland, le ministre belge des affaires étrangères, aurait expliqué à ses collègues : « Je ne puis vous accorder Bruxelles. Mon gouvernement serait renversé demain. » (Bromberger & Bromberger 1968 : 155). Jean Monnet (1976 : 433) confirme: « On avait suggéré Bruxelles, il [van Zeeland] s'y opposa : pour des raisons électorales, son mandat se limitait à Liège. » Voir Lethé (2003 : 48-50) pour un éclairage bien documenté de cet épisode.

² Magnette (2003 : 266) sur la base de chiffres extraits de Eurobaromètre 57, automne 2002.

³ Voir l'interprétation que donne Koslowski (1997) des *restaurations imperii* successives.

2. L'intégration européenne est-elle justifiée ?

Dans cette affirmation, il ne faut pas lire l'arrogance bien mal placée d'un lilliputien bombant le torse à l'approche de Gulliver, mais simplement l'évidence que les institutions humaines – et l'Europe, au sens où elle est ma jumelle, n'est rien d'autre qu'un ensemble d'institutions – ne sont que des instruments au service des êtres humains, et que donc leur développement, leur approfondissement, leur élargissement, leur survie même ne sont pas du tout des objectifs en eux-mêmes, mais doivent sans cesse être soumis à la question de savoir s'ils servent *bien* les êtres humains, c'est-à-dire pour moi à la question de savoir si elles constituent des institutions *justes*. L'Europe ma jumelle, telle qu'elle est, telle qu'elle est susceptible de devenir, peut-elle en ce sens se *justifier*?

On l'aura peut-être perçu : j'aimerais vraiment bien qu'elle le puisse. Du fait de notre gémellité, de notre intimité, de mon état d'habitant du Quartier européen, de parent d'une Ecole européenne, d'ancien Jean Monnet Fellow d'un Institut universitaire européen, d'hôte d'un Institut d'études européennes, s'est établie entre elle et moi une forme de connivence, de complicité, de relation affective, qui fait que cela me ferait, je l'avoue, vraiment plaisir de pouvoir dire « Oui », de pouvoir proclamer « Oui, la construction européenne est une bonne chose. Allons de l'avant ! » Mais en même temps, je suis un universitaire, qui jouit du privilège de ne pas dépendre, pour sa survie professionnelle, du verdict de l'audimat ou d'un score électoral, et qui a donc plus que tout autre le devoir de dire la vérité, même lorsqu'elle n'est pas bonne à entendre, même lorsqu'elle est de nature à gâter les plus tendres connivences.

Pour aborder pareille évaluation de la construction européenne — et en particulier la question qui s'avèrera cruciale de la possibilité d'une démocratie multilingue —, je ne peux prétendre à la qualité d'expert. Si je m'y risque cependant, c'est parce que j'ai la conviction que *l'inexpertise responsable* constitue une part centrale de notre devoir d'universitaire. Elle consiste à oser intervenir dans le débat public sur des questions inévitablement complexes, à partir de jugements de valeur explicités sans frayeur et d'une synthèse critique d'un ensemble de connaissances relevant de domaines souvent très différents et sur lesquels nul ne peut prétendre à une expertise globale. Si une expertise responsable est malgré tout possible, c'est bien sûr parce que nous ne sommes pas tout seuls, c'est parce que nous avons autour de nous, dans ces grandes maisons très imparfaites, mais tout de même fantastiques, que sont nos universités, des gens qui connaissent et comprennent des tas de choses que nous ne savons pas ou que nous comprenons mal, et sur lesquels nous pouvons compter pour nous documenter, nous expliquer, nous guider, nous critiquer.

Pour aborder cette tâche, je partirai tout de même, fût-ce très brièvement, de ma plate-forme d'expertise personnelle. Comment formuler l'idéal d'une société juste, d'une Europe juste, d'un monde juste, c'est-à-dire le critère ultime à l'aune duquel les institutions européennes, la construction européenne elle-même, ont à être évaluées? Pour faire très bref – et me permettre de zoomer rapidement sur mon thème central – la justice règne lorsque la liberté réelle est répartie selon un critère *maximin* soutenable. La justice d'une société, en d'autres termes, n'est pas une affaire de résultats, mais de possibilités. Et elle ne consiste pas à égaliser celles-ci, mais à assurer que celles et ceux qui en ont le moins en aient durablement — compte tenu notamment des contraintes économiques et écologiques — le plus possible.⁴

⁴ J'ai développé cette conception de la justice dans Van Parijs (1995). Pour une présentation succincte, voir par exemple Van Parijs (2003b) et Van Parijs (2004a).

Trois justifications souvent proposées pour certains aspects de la construction européenne trouvent immédiatement place dans cette perspective. La première, c'est, dans la formule classique de Montesquieu, le « doux commerce ». L'absence de violence est une condition minimale de la justice. Et rien de tel pour briser les passions qui engendrent la violence entre les peuples que les intérêts mutuels développés par le commerce. Bref, pour inhiber les guerres qui ont déchiré notre continent, les Traité de Paris et de Rome ont été des instruments autrement efficaces que le Traité de Versailles.

La seconde justification, c'est, dans la formule mise en vogue par le rapport Cecchini (1988), le « coût de la non-Europe ». La performance économique ne serait pas pertinente si la justice exigeait l'égalité pure et simple. Mais si elle exige le maximin soutenable, tout ce qui peut rendre le fonctionnement de l'économie plus efficace offre, toutes choses égales par ailleurs, la promesse de rendre la situation plus juste en améliorant durablement le sort des plus défavorisés. Or le grand marché du capital et du travail, des biens et des services, maintenant complété par l'union monétaire, permet d'éliminer les inefficiences induites par des complications administratives, par des situations de monopole, par une dimension trop faible pour pouvoir tirer plein profit des rendements d'échelle.

La troisième justification, c'est la lutte contre la discrimination. En proclamant et en mettant en œuvre la liberté de mouvement des citoyens européens à l'échelle du continent, en leur permettant de s'installer et de travailler où ils le désirent dans l'Union sur le même pied que les citoyens locaux, on peut espérer contribuer efficacement à une réduction significative des inégalités de chances à l'échelle de l'Europe entière.

Ces trois effets présumés contribuent à nourrir une présomption favorable à la construction européenne du point de vue du souci d'offrir durablement aux catégories de la population européenne qui en ont le moins les possibilités les plus vastes possibles. Pour que l'on puisse prononcer un verdict final favorable du point de vue du maximin soutenable, il importe cependant que les diverses formes de liberté de circulation trans-nationale qui sont à la source de ces trois effets partiels positifs ne mine pas par ailleurs la capacité des pouvoirs publics de chaque Etat membre de veiller efficacement au sort de ses catégories les plus démunies, en particulier à travers ses politiques sociales, de l'emploi, de l'éducation et de la santé.

3. Pourquoi l'Europe est plus solidaire et pourquoi elle risque de ne plus l'être longtemps

A première vue, il n'y a pas lieu de se faire de mauvais sang. Comparé au reste du monde, et notamment aux Etats-Unis, le niveau de la solidarité institutionnalisée est et reste élevé en Europe, bien sûr pas du fait d'une politique redistributrice qui serait menée au niveau de l'Union Européenne, mais sous l'action d'Etats-Providence qui se sont développés, surtout depuis la deuxième guerre mondiale et donc en parallèle à l'avènement de l'Union européenne, au sein de chacun des quinze Etats-nations qui la constituent aujourd'hui. Mais que l'Europe fasse aujourd'hui mieux que les Etats-Unis sous cet angle ne signifie pas qu'elle continuera à le faire. Avant de jouer les fanfarons, il importe de nous interroger sur le pourquoi de cette différence.

Deux hypothèses sont fréquemment avancées. En premier lieu, en raison d'une interprétation surréaliste et fréquemment contestée du premier amendement de la Constitution

américaine, le succès électoral, aux Etats-Unis, est beaucoup plus dépendant qu'en Europe de l'appui de gros bailleurs de fonds privés et la faisabilité politique d'une proposition s'en trouve plus fortement déterminée qu'en Europe par son acceptabilité par les plus riches. En second lieu, en raison de son histoire lointaine, mais aussi d'un flux d'immigration aujourd'hui encore très supérieur à l'Europe, la population des Etats-Unis est ethniquement beaucoup plus hétérogène que la population de chaque Etat-nation européen, ce qui réduit à la fois la facilité avec laquelle les plus riches peuvent s'identifier avec les plus pauvres et la capacité des plus pauvres à se mobiliser.

J'y ajoute une troisième hypothèse, plus originale, récemment proposée par l'économiste italien Ugo Pagano (2004). Le développement économique repose crucialement sur l'acquisition de qualifications spécialisées par un grand nombre de membres de la société. L'acquisition de ces qualifications implique un coût important en temps et en ressources. Si ce coût est intégralement supporté par les bénéficiaires de la formation, celle-ci constitue un investissement risqué, du fait qu'ils n'ont aucune garantie que la demande pour les qualifications qu'ils choisisSENT d'acquérir se confirme et persiste. Pour réaliser durablement un niveau optimal d'investissement dans ces qualifications spécialisées, il faut donc une forme d'assurance. Deux formules sont possibles. L'une (« américaine ») consiste à homogénéiser, administrativement et linguistiquement, un vaste territoire de telle sorte que celui qui perd son emploi spécialisé quelque part ait de bonnes chances d'en retrouver un autre ailleurs à un coût personnel raisonnable. L'autre (« européenne ») est requise quand la première est exclue, en particulier en raison d'une grande fragmentation linguistique du territoire. Elle consiste à développer un ensemble d'institutions qui collectivisent le risque lié à l'acquisition de savoir-faire spécialisés, en particulier par un système d'assurance sociale développé, par des subventions plus importantes à l'enseignement et par une structure des salaires plus rigidement liée au diplôme.⁵

La conjonction de ces trois hypothèses est à mes yeux suffisante pour expliquer l'essentiel de la différence entre les niveaux actuels de la solidarité institutionnalisée en l'Europe et aux Etats-Unis. Est-elle aussi suffisante pour nous faire augurer sans problème que l'intégration européenne, en raison des trois effets positifs invoqués antérieurement, va permettre à l'Europe de faire encore mieux qu'auparavant en termes de maximin soutenable? Pas du tout. Au contraire même. Voici pourquoi.

Homogénéité ethnique sensiblement plus grande dans chaque Etat européen qu'aux Etats-Unis? Sans doute. Mais peut-être plus pour longtemps. En partie précisément en raison de la mobilité trans-nationale intra-européenne induite par le droit de libre mouvement des citoyens européens. Mais aussi bien entendu en raison de flux migratoires en provenance de pays tiers, dont l'amplification est inéluctable à mesure qu'une natalité inférieure à la mortalité tendra à vider le territoire européen relativement à ses périphéries sud et sud-est.

Espace linguistique plus morcelé, et donc requérant un Etat social plus robuste pour induire un investissement adéquat en capital humain? Sans doute, mais dans une mesure sans cesse décroissante, à mesure que le marché des hautement qualifiés s'internationalise, notamment par la diffusion d'une lingua franca, la nécessité économique d'un Etat social développé s'en trouvant réduite d'autant.

⁵ Seul le premier de ces trois dispositifs de collectivisation du risque est considéré par Pagano. Le troisième est suggéré par Claus Offe (2003:444). Voir aussi D'Antoni & Pagano (2002) pour une analyse plus formelle.

Mais il y a plus. Le marché unique issu de l'intégration européenne conduit peu à peu les économies nationales à se spécialiser plus qu'auparavant dans les secteurs où elles possèdent un avantage comparatif. L'efficacité économique globale s'en trouve sans doute accrue, mais la capacité de chaque Etat national à jouer son rôle de protection sociale s'en trouve affaibli. Plus la diversité sectorielle est réduite, moins l'assurance intersectorielle est performante.

Enfin et surtout, la mobilité croissante de l'épargne, des entreprises, de la demande, du capital humain et donc de l'assiette fiscale et para-fiscale soumet chaque Etat-membre de l'Union européenne à une concurrence fiscale qui rabotte sa capacité redistributrice. Cette concurrence fiscale est déjà bien perceptible chez nous, dans les justifications données à diverses réformes fiscales qui ont bénéficié principalement aux plus riches. Mais ce n'est rien encore à côté de ce qui nous attend. Lisez plutôt:

« Les nouvelles réalités économiques sont que chaque continent doit être ouvert à la concurrence globale ou être à la traîne; que chaque continent doit se focaliser sur sa compétitivité et sa flexibilité ou perdre de l'activité économique (*business*), des emplois, et de la richesse. Par suite [...] l'Europe doit définitivement [...] s'accorder sur le fait que la concurrence fiscale est la seule base sur laquelle elle peut faire concurrence au reste du monde tout en pouvant bénéficier d'un soutien national.»

Cette citation tirée du numéro spécial Davos (décembre 2003 – janvier 2004) du magazine *Newsweek* n'aurait rien de particulièrement remarquable si elle n'était extraite d'un article signé par Gordon Brown, ministre travailliste des finances britannique.

Qu'en conclure ? De toute évidence, que la supériorité proclamée par l'Europe sur les Etats-Unis en termes de solidarité repose aujourd'hui sur une base bien fragile : le seul avantage significatif qui nous reste, c'est que la garantie constitutionnelle de la liberté d'expression n'est pas interprétée chez nous de manière à empêcher toute limitation sérieuse des dépenses électorales. Pour le reste, la pression concurrentielle à laquelle les Etats-nations européens sont soumis commence petit à petit à ressembler à celle à laquelle sont soumis les Etats américains pris individuellement. Aux Etats-Unis, la part des Etats fédérés dans la redistribution interpersonnelle par voie de prélèvements et transferts est négligeable par rapport à celle réalisée au niveau fédéral.⁶ Si l'ampleur de la redistribution effectuée par les Etats-Nations européens se trouvait ainsi graduellement réduite à celle des Etats fédérés américains, et si rien ne venait s'y substituer, l'Europe ferait soudain bien piètre figure, en termes de maximin soutenable, même en regard des Etats-Unis.⁷

4. La démocratie européenne et son présupposé linguistique

Voilà le défi. Comment le relever? L'exemple même des Etats-Unis le suggère: en prenant les choses en main au niveau supérieur, dans notre cas celui de l'Union Européenne. A mesure que les conditions économiques d'une solidarité généreuse soutenable se détériorent au niveau des Etats-Nations, il s'agit, dans cette perspective, de la rendre politiquement possible à un niveau qui enserre le marché unique européen au lieu d'y être immergé.

⁶ Voir par exemple Donahue (1997).

⁷ Cette analyse converge pour une bonne part avec celle proposée dans divers écrits par Fritz Scharpf. Pour une formulation claire et compacte, voir par exemple Scharpf (1995).

Diverses propositions ont été faites, ou sont interprétables, dans ce sens:

1. le remplacement de l'unanimité par la majorité qualifiée en matière fiscale et sociale au Conseil des ministres ;
2. l'élection directe d'un président de l'Union européenne au suffrage universel;
3. le choix du président de la Commission en fonction de la majorité parlementaire se dégageant des élections européennes;
4. L'élection d'une partie du Parlement européen sur une circonscription unique, pan-européenne ;
5. la « méthode ouverte de coordination », dans la mesure où elle parvient à renforcer efficacement une solidarité qui reste toutefois organisée au niveau de chaque Etat membre;
6. la formalisation de modes de pression de la «société civile » européenne couplée à une amplification de la transparence.

Ces diverses propositions méritent d'être sérieusement explorées. Mais elles ne pourront nous donner ce dont nous avons besoin, la capacité politique de protéger, voire d'améliorer, nos systèmes de protection sociale, que si nous, Européens, parvenons à communiquer efficacement les uns avec les autres. Pas seulement la petite élite économico-politico-intellectuelle tout au sommet, qui peut se permettre des services de traduction et d'interprétation, mais tous les étages de la société civile européenne, et cela de la Crète à l'Ecosse, de l'Andalousie à l'Estonie.

Communiquer comment? On peut bien sûr communiquer un peu avec des gestes, des sourires, des grimaces. Mais cela aide beaucoup d'avoir une langue en commun. Laquelle? Décevant quelques espoirs tenaces, je ne répondrai bien entendu ni « l'espéranto » ni « le français », mais bien banalement, sinistrement sans doute pour certains, «l'anglais». Je me contenterai ici de motiver superficiellement ce choix par deux tableaux.

Tableau 1 : Compétence linguistique de la population européenne (EU15)

	%tage des Européens ayant cette langue comme sa langue nationale	%tage des Européens de 40 ans et plus disant connaître cette langue	%tage des Européens entre 15 et 39 ans disant connaître cette langue
Allemand	24	29	33
Français	17	31	37
Anglais	17	37	73
Italien	15	17	17
Espagnol	11	14	16

Source : Eurobaromètre 54 «Les Européens et les langues » (2001) et Ginsburgh & Weber (2003). Les chiffres pour la population de 40 ans et plus sont calculés sous l'hypothèse qu'elle correspondent à 50% de la population totale âgée de plus 15 ans et plus.

Tableau 2 : Pourcentage des membres du Parlement européen déclarant pouvoir communiquer en français et en anglais

	1992 + de 65 ans	1992 tous	1998 tous	2000 tous	2000 - de 50 ans
Français	48	51	60	58	54
Anglais	51	56	72	82	89

Source : Mamadou & Hofman (2001:46-48).

Je pourrais aisément fournir bien d'autres indicateurs. Je devrais surtout expliquer plus rigoureusement pourquoi les alternatives à cette convergence vers l'anglais sont à mes yeux non seulement impossibles mais injustifiables, et du reste impossibles parce qu'injustifiables.⁸ Pour l'heure, je me contente de clarifier un point important. Ce dont j'affirme la nécessité, si nous voulons avoir une chance de relever le défi décrit plus haut, ce n'est pas l'émergence d'un *ethnos* anglophone européen, ce n'est pas une anglicisation du continent analogue à l'anglicisation de l'Irlande, c'est n'est pas un peuple européen partageant une culture anglophone. C'est seulement l'émergence d'un *demos* anglophone européen, d'une société politique et civile trans-nationale qui se dote, avec la compétence en anglais, de la condition centrale d'une communication fluide entre toutes ses composantes.

Si aberrant qu'il puisse être d'imaginer en d'autres circonstances un *demos* fonctionnant dans une langue distincte de celle de *Iethnos* sous-jacent, je soutiens que dans ce cas les conditions sociolinguistiques sont réunies pour permettre la généralisation du bilinguisme asymétrique sans lequel le type de démocratie dont nous avons besoin pour relever les défis de notre entité multilingue serait en effet irréalisable.

5. Un *demos* européen anglophone ? Quatre problèmes majeurs

Si un tel *demos* anglophone n'est pas une utopie, il n'en pose pas moins des problèmes majeurs. J'en mentionne ici quatre, en privilégiant le quatrième.

En premier lieu, le choix comme langue du *demos* européen d'une des langues véhiculaires de l'entité concernée confère, et conférera toujours davantage, à ceux qui ont cette langue comme langue maternelle un avantage considérable, comme le révèle déjà maintenant par exemple l'exigence *English mother tongue* ou *English mother tongue standard* dans des centaines d'offres d'emploi au sein des institutions européennes, ainsi que des lobbies, bureaux d'avocats, ONG et associations internationales diverses qui gravitent autour d'elles.

Deuxièmement, même si, par des méthodes d'apprentissage appropriées, cette inégalité d'avantage pouvait être fortement atténuée, il demeurerait une forte inégalité dans l'effort consenti pour produire ce bien public qu'est un medium de communication partagé. Celui-ci profite à tous, et tout spécialement à ceux qui peuvent se passer d'apprendre une langue autre que leur langue maternelle, vu que tous les autres apprennent spontanément la leur. L'apprentissage scolaire de l'anglais est aujourd'hui une obligation dans pratiquement tous les

⁸ Voir Van Parijs (2004b : section II) pour une discussion de ces alternatives.

pays d'Europe, tandis que l'Angleterre vient de décider il y a trois ans de dispenser certaines sections de l'apprentissage d'une langue étrangère.⁹

Troisièmement, la diffusion de la connaissance de l'anglais favorise la diffusion des contenus initialement exprimés en anglais, à la fois du fait de la consommation directe par des non-anglophones de livres, films, CD, revues, logiciels, etc... produits en anglais, mais aussi du fait que cet accès plus ample induit un flux de traductions disproportionné qui vient encore gonfler l'asymétrie. Sachant que 70% des anglophones de langue maternelle sont des citoyens américains, cette asymétrie a en outre peu de chance d'être idéologiquement anodine.

Ce sont là trois problèmes qu'il importe de prendre au sérieux. Aucun ne peut être entièrement résolu, mais je suis convaincu que chacun peut être réduit à des propositions raisonnables, du moins si l'on est prêt à envisager des solutions peu conventionnelles, quoique réalistes, que j'ai tenté de défendre ailleurs. Tant la caractérisation de ces trois problèmes que la motivation des solutions aurait bien besoin d'être développées.¹⁰ Mais je me concentrerai ici sur un quatrième problème, qui est à vrai dire celui qui me préoccupe le plus, le seul des quatre qui me paraisse susceptible de menacer vraiment le modèle de fonctionnement démocratique requis (à mes yeux) pour cet ensemble multilingue qu'est l'Europe.

Voici le cœur de ce quatrième problème. A mesure que le désir d'apprendre l'anglais et la capacité de fonctionner en anglais s'approfondissent, l'attrait relatif que présentent pour des personnes hautement qualifiées les pays de langue anglaise ne fait qu'augmenter. C'est ce qui fait de ces pays un «rez-de-chaussée du monde» vers lequel les personnes hautement qualifiées tendent à se diriger de manière préférentielle, engendrant ainsi un flux asymétrique de capital humain.¹¹ Ce phénomène est déjà observable au niveau des études. Ainsi, près de 600000 étudiants étrangers étudient chaque année aux Etats-Unis, pour plus de 75% avec un financement provenant de leur pays d'origine, alors que seulement 160 000 étudiants américains étudient chaque année hors de leur pays.¹² Plus spectaculairement encore (Tableau 3), le flux d'étudiants entre le Royaume Uni et l'Europe continentale révèle une asymétrie de l'ordre de 1 à 10..

Tableau 3: Nombre d'étudiants britanniques étudiant sur le continent et d'étudiants d'Europe continentale étudiant au Royaume Uni

	B	DK	D	ES	FR	IT	LU	NL	AT	FI	SE
UK→	239	403	2679	2231	3192	150	3	670	188	111	822
UK←	2423	1928	14146	7673	13795	5988	577	2922	1220	2827	3828

Source: Eurostat 1998-99

Bien entendu, je ne prétends pas que le facteur linguistique soit le seul facteur d'explication de ces asymétries, mais c'est un facteur puissant au cœur du mécanisme de

⁹ François Grin (2004) fournit des estimations de ce que le Royaume-Uni ou les Etats-Unis épargnent du fait d'un moindre apprentissage des langues étrangères.

¹⁰ Voir de Briey & Van Parijs (2002), Van Parijs (2004b, 2004c, 2004d).

¹¹ Voir Van Parijs (2001) pour une première formulation, plus développée, de cette thèse du « rez-de-chaussée du monde ».

¹² Données fournies 2001-02 fournies par l'Institute of International Education (<http://opendoors.iienetwork.org/?p=35867>).

feedback positif qui permet aux bonnes institutions du rez-de-chaussée du monde d'attirer sans effort un vaste pool d'étudiants de qualité, dont ils peuvent alors coopter les meilleurs en leur sein. Cette asymétrie hypothèque structurellement toute tentative de rester, a fortiori de se hisser au même niveau, par des institutions d'enseignement supérieur perchées sur les « collines du monde », c'est-à-dire localisées dans les parties du monde où la langue vernaculaire n'est pas l'anglais.

Mais il y a pire. Un rapport publié en 1998 par l'OCDE a mis en lumière pour la première fois un phénomène parallèle de migration asymétrique des travailleurs hautement qualifiés, les bénéficiaires des flux nets étant à nouveau en gros, les pays anglophones de la planète (SOPEMI 1998). Un rapport plus récent a permis d'affiner l'état des lieux sur la base de statistiques plus précises. Un seul tableau parmi bien d'autres (Tableau 4), extrait de ce dernier rapport, permet d'illustrer le phénomène. Alors que la population étrangère est diplômée de l'enseignement supérieur à environ 40% dans les pays anglophones, elle ne l'est qu'à 15% dans les pays francophones.

Tableau 4 : Proportion de diplômés de l'enseignement supérieur

	US	UK	DE	FR	IT
Parmi les étrangers	40.9	39.3	15.2	13.9	13.0
Parmi les nationaux	49.3	27.3	24.2	21.8	9.5

Source : Guellec & Cervantes (2002: 75, Table 2)

Ces chiffres relatifs aux stocks de population totale sont sans doute moins révélateurs que des chiffres mieux ciblés sur l'immigration récente. Un seul chiffre extrême, relatif aux immigrants belges, tiré d'un rapport tout récent du European Economic Advisory Group (Calmfors & al. 2003 : Table 5.6): parmi les Belges de 35 à 44 ans émigrés aux USA, 86% ont un diplôme de l'enseignement supérieur, alors que seuls 28% en ont un, dans cette catégorie d'âge parmi la population belge. De tels chiffres sont d'autant plus étonnantes, notent les auteurs du rapport, que les facteurs de production sont supposés avoir tendance à aller là où ils sont rares et que la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur est déjà nettement plus élevée aux Etats-Unis qu'en Europe, comme indiqué dans le tableau précédent.

Ici encore je ne prétends pas que le facteur linguistique soit le facteur unique ou prédominant, mais il est clair qu'à mesure que la compétence en anglais se diffuse parmi les hautement qualifiés du monde le fait d'offrir un environnement professionnel, administratif, scolaire, commercial en anglais constitue un avantage majeur par rapport aux pays qui doivent exiger des immigrants et de leurs familles le lourd tribut de l'apprentissage d'une langue qu'ils ne connaissaient pas au préalable et dont tous ne sont pas sûrs d'avoir longtemps une grande utilité.

C'est ici, traîtreusement, que se situe pour moi la menace la plus périlleuse pour la démocratie européenne multilingue qu'il s'agit de construire. Cette difficulté ne réside pas dans l'impossibilité — contournable — de faire fonctionner sur un mode multilingue le type de démocratie dont nous avons besoin. Elle ne réside pas non plus dans la difficulté — surmontable — de démocratiser radicalement la compétence dans une *lingua franca*

commune. Elle réside dans le handicap que le maintien de la diversité linguistique en Europe constitue toujours davantage, dans une économie basée sur la connaissance, à mesure que l'aisance en anglais se diffuse parmi les plus qualifiés, sous-produit de la mondialisation mais aussi corollaire inéluctable à mes yeux de l'instauration d'un espace démocratique européen.

6. Perdre notre âme ou perdre notre cœur?

Face à ce pénible handicap, qui ne peut certes aller que croissant pour d'autres raisons, mais que le choix résolu de l'anglais comme langue de la démocratie européenne aggraverait encore, trois attitudes sont envisageables.

La première consiste à s'attaquer directement au handicap lui-même en rendant activité professionnelle et vie quotidienne aussi faciles chez nous qu'au rez-de-chaussée du monde pour les travailleurs hautement qualifiés et leurs familles qui ne connaissent au préalable que l'anglais et (si elle en est distincte) leur langue maternelle: l'administration, la justice, l'enseignement, les services publics, la vie politique locale même, tout peut en anglais. Mais pour une démocratie qui veut être et rester multilingue, ce serait là l'amorce d'un processus fatal. Dans le contexte d'une société à forte mobilité trans-nationale, à forte intensité de communication, l'absence d'un principe de territorialité linguistique fermement mis en œuvre conduirait inéluctablement à la substitution graduelle de la langue la plus faible, moins largement diffusée par la langue la plus diffusée. Si on veut assurer la persistance à long terme de la diversité linguistique européenne, si on veut assurer un égal respect à toutes les langues d'Europe et aux identités qui leur sont associées, on ne peut se contenter d'affirmations grandiloquentes de leur égalité. Il faut leur permettre à chacune de régner sur un territoire, vaste ou menu, et de le protéger contre l'invasion arrogante de toute autre langue. Et si cet objectif doit être durablement atteint, il ne peut être question de s'engager sur la pente glissante de ces facilités linguistiques.

S'offre alors la deuxième attitude. S'il faut vivre avec ce handicap économique qu'est la mise en œuvre ferme d'un principe de territorialité linguistique, essayons de le compenser. Comment? Le problème étant d'enrayer un flux net de plus en plus négatif de capital humain, la réponse est claire: il faut rendre plus attrayant pour les hautement qualifiés de rester, revenir, venir au pays. Comment faire ? Le rapport déjà cité du European Economic Advisory Group consacre un chapitre entier au *brain drain*. Le phénomène est préoccupant, dit le rapport, et la solution, s'il en existe, est double: faciliter l'entrepreneuriat en Europe et avant tout «une reconsideration de l'imposition des revenus supérieurs qui dans certains pays » jugent-ils «est presque confiscatoire si l'on additionne tous les impôts » (Calmfors & al. 2003 : 128). Mais voilà bien une pseudo-solution absurde du point de vue qui est ici le mien. En réponse à la première attitude, je viens de dire qu'il ne saurait être question de renoncer à notre âme, en acceptant de laisser s'éroder notre diversité linguistique européenne. Il ne s'agit pas maintenant d'exiger que nous renoncions à notre cœur, en acceptant de compenser le handicap linguistique par un dégonflement de la solidarité des plus plus qualifiés en faveur des moins qualifiés, alors précisément que la mondialisation soumet ceux-ci à la menace permanente d'un déplacement de leurs emplois vers les pays où le niveau de vie est beaucoup plus bas. Ce serait là la réalisation dramatique de ce que nous cherchions précisément à éviter en réfléchissant aux conditions d'une démocratie européenne performante.

Si nous ne voulons ni perdre notre âme, ni perdre notre cœur, il semble qu'il ne demeure qu'une autre attitude: admettre que le rez-de-chaussée du monde dispose d'un avantage qui ne

pourra aller qu'en s'amplifiant. Le European Economic Advisory Group admet du reste que même si l'on adoptait les solutions qu'ils préconisent, les flux ne s'équilibreraient pas pour autant (Calmfors & al. 2003:128-129). Après tout, écrivent-ils «Il se peut que, dans une économie mondialisée, la majeure partie du talent intellectuel finisse par être localisée aux Etats-Unis, tout comme il y a cent ans il déserta les zones rurales et provinciales pour gagner les centres politiques et les grandes villes » (Calmfors & al. 2003:129).

Et pourquoi, en effet, ne pourrions-nous pas nous réconcilier avec cette perspective, comme Malines et Louvain, à dater du début du 16^e siècle, ont du se faire peu à peu à l'idée que ce ne seraient pas elles mais Bruxelles qui deviendrait la capitale des Pays-Bas ? Pourquoi ne pas nous résigner humblement au fait que l'Europe n'est plus le centre du monde et n'est nullement destinée à le redevenir un jour, que nous ne serons jamais les plus riches, les plus forts, les plus gros, les plus beaux, les premiers de la classe, et qu'instrumentaliser l'Union européenne, et en particulier ses élargissements, au service de cette course inutile n'est qu'une gaminerie qui pourrait s'avérer fort coûteuse du point de vue même de nos valaurs? Même pour les Européens du continent, cette résignation devrait du reste être d'autant plus facile que l'Amérique, après tout, c'est aussi eux. Pour la période pour laquelle on dispose de statistiques précises, soit depuis le début du 19^e siècle, on oublie parfois que les Etats-Unis ont accueilli bien plus d'Allemands ou d'Italiens que d'Anglais et cinq fois plus d'Européens du continent que de Britanniques.¹³ Vu sous cet angle aussi, ce n'est finalement pas très différent, à l'échelle de notre siècle, de la relation familière des provinces à la métropole.

N'y a-t-il pas cependant une différence fondamentale qui fait que nous devrions nous inquiéter davantage du *brain drain* de l'Europe vers les Etats-Unis, et de l'inégalité cumulative qui en découle, que de l'exode des cerveaux provinciaux vers les métropoles nationales? La différence cruciale est bien sûr, du point de vue adopté ici, que les métropoles et leurs hinterlands provinciaux étaient et sont parties prenantes d'une même communauté politique et donc d'un système national de solidarité qui assure que le développement économique rendu possible dans les métropoles par l'agglomération de talents profite à l'ensemble de la population nationale. Au niveau mondial, nous sommes loin du compte, même si la construction européenne fournit précisément une raison de croire qu'il n'est pas absurde d'y songer. Et nous ne pouvons donc pas contempler les cerveaux du monde s'agglutiner dans les villes américaines avec la même sérénité que nous avons pu observer les cerveaux de nos nations confluer vers leurs métropoles.

7. Que faire ?

Si nous ne voulons perdre ni notre âme ni notre cœur, l'asymétrie demeurera, et il faudra bien s'en accommoder. Mais cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas moyen d'en réduire l'ampleur ou atténuer les effets. Il est même essentiel d'y parvenir, si nous ne voulons pas que notre âme se dessèche ni que notre cœur batte à vide, si nous ne voulons pas que solidarités culturelle et matérielle se nourrissent d'une prospérité par trop chancelante. Que faire alors ? Trois choses à mes yeux, dont je n'énonce les deux premières que de manière très elliptique, sybilline même sans doute, pour pouvoir illustrer davantage la troisième.

¹³ De 1820 à 1995, 27.0 millions d'immigrants sont arrivés aux Etats-Unis en provenance d'Europe continentale, comparé à 5.2 millions du Royaume-Uni, 4.8 millions d'Irlande, 4.4 millions du Canada, 11.2 millions d'Amérique latine, 7.6 millions d'Asie, 0.5 millions d'Afrique et 0.2 millions d'Océanie (voir Wright ed. 1997 : 293).

Premièrement, pour atténuer l'asymétrie sans menacer la diversité, il est concevable d'introduire des dérogations dûment circonscrites au principe de territorialité linguistique. La plus évidente et à mes yeux aussi la plus urgente est le passage à l'anglais, dans toute l'Europe continentale, pour une bonne part de l'enseignement supérieur avancé.¹⁴ Une variante plus audacieuse serait la création de « zones franches » linguistiques, de portions de territoire transformées en parcelles soigneusement confinées du rez-de-chaussée du monde, en y suspendant les contraintes qui protègent la langue locale.¹⁵

Deuxièmement, être le rez-de-chaussée du monde, la région dont toutes les autres apprennent la langue, présente aussi des désavantages qui en sont l'inséparable revers. Au premier rang parmi eux, il y a le désavantage d'être visible de partout. En anglais, il n'y a plus de secret, ou du moins cela coûte très cher de les protéger. Ce qui est dit, écrit, produit en anglais au contraire de ce qui est dit, écrit, produit dans d'autres langues, est bien plus aisément audible, lisible, visible partout, et le sera toujours davantage. En particulier, qu'ils retournent ou non chez eux, les centaines de milliers de cerveaux affluent de partout seront aussi des ré-émetteurs efficaces des informations utiles que leur séjour au rez-de-chaussée leur aura permis de connaître et comprendre. Un second désavantage est intrinsèquement lié au fait de laisser aux autres le soin d'apprendre sa langue. Il n'existe pas de meilleure école d'humilité que l'apprentissage d'une langue étrangère. Quand ce sont toujours les autres qui font l'effort de rendre la communication possible, il est bien difficile de ne pas céder à une attitude qui tend à être perçue comme arrogante et qui l'est souvent. Sans guère s'en rendre compte on éveille autour de soi haine et rancœurs, et la facture des actions qu'elles inspirent (et de la protection contre leur risque) se met à grimper rapidement. Etre moins visible et être moins arrogant constituent dès lors des atouts que les « collines du monde » peuvent intelligemment exploiter, et qu'elles exploitent du reste déjà sans toujours s'en rendre compte.

Enfin et surtout, il ne sera durablement possible de garder à la fois son âme et son cœur, de pallier au double désavantage, dans une économie mondialisée, de la diversité linguistique et d'une solidarité généreuse, que si nous parvenons à préserver, créer, développer, un *amor patriae*, une forme de patriotisme, à tous les niveaux de pouvoir où la solidarité économique opère. Même si l'avenir de la solidarité économique en Europe n'est pas dans un méga-Etat-Providence européen, il est clair que l'Europe devra jouer un rôle plus important dans ce domaine, en organisant directement une part de cette solidarité elle-même et en fournissant un cadre qui permette de préserver à un niveau élevé la diversité des systèmes nationaux actuels. Pour en assurer la faisabilité politique, nous avons besoin de cet espace démocratique commun, dont le corrélat linguistique, par certains côtés, amplifie certes le défi, mais sans lequel aucune adhésion à un projet européen fortement solidaire n'est concevable.

Du fonctionnement de cet espace démocratique commun peut sourdre une forme d'*amor patriae*. Mais celui-ci aura besoin d'être alimenté par d'autres voies si nous voulons nous rendre capables de déjouer les menaces décrites en commençant. Une de ces voies est le développement d'un attachement à des symboles communs et à des lieux dotés d'une signification commune. Aujourd'hui qu'avec la fixation en lieu unique des réunions régulières

¹⁴ Voir Maiworm & Wächter (2002) pour un état des lieux ; Drèze et Wilmet (2003) pour deux interventions contrastées dans le débat. Le deuxième Ethical Forum de la Fondation universitaire (Bruxelles, 16 octobre 2003) était consacré à ce thème : voir <http://www.universityfoundation.be/en/forum2.php>.

¹⁵ Le confinement est bien entendu essentiel, et sa mise en œuvre n'ira guère sans conflit, notamment du fait qu'il n'est pas facile pour les locuteurs (natifs ou non) de la langue dominante de comprendre les raisons de ce confinement, comme en témoigne à foison l'histoire linguistique de la périphérie bruxelloise.

du Conseil européen, Bruxelles s'est vue conférer le statut indiscuté de capitale de l'Union européenne, elle exige, au titre de ce statut, une attention particulière. La Commission européenne, le gouvernement fédéral et l'exécutif régional s'en sont rendu compte en prenant l'initiative de diverses réflexions et études prospectives sur l'avenir de Bruxelles comme capitale de l'Europe, et en particulier sur l'avenir de son « quartier européen ».¹⁶

Pour que Bruxelles soit à la hauteur de son rôle de capitale européenne, il faut que les immeubles et lieux publics, dans la zone où les centres de pouvoir européens sont localisés, créent un espace avec lequel les citoyens de l'Europe entière puissent s'identifier, qu'ils puissent aprivoiser, qu'ils puissent aimer. Il faut que la reconquête du quartier par les piétons, les cyclistes, les habitants, amorcée avec la réhabilitation de la rue de la Loi, soit poursuivie. Il faut que le rond-point Schuman, de chicane embouteillée sur une autoroute urbaine, devienne une piazza où il soit agréable de flâner, de s'attabler, de manifester.¹⁷

Mais pour que Bruxelles soit à la hauteur de son rôle de capitale européenne, il faut aussi qu'elle parvienne à gérer harmonieusement l'hétérogénéité structurelle que ce rôle impose à sa population. Inévitablement, la dynamique linguistique au sein et autour des institutions européennes tendra à faire imperceptiblement de la Région de Bruxelles-Capitale un fragment de « rez-de-chaussée ». Mais il importera d'user de la portée linguistique de nos frontières régionales pour enrayer l'érosion de l'intégrité linguistique des territoires voisins. S'il s'agit par exemple de décider de l'implantation de cet aimant résidentiel que constitue une grande Ecole européenne, il est essentiel d'en restreindre le choix à la Région de Bruxelles-Capitale. Mais il n'est pas moins essentiel d'éviter que celle-ci ne dégénère en caricature de ville dualisée. Il est donc hors de question de localiser la quatrième Ecole européenne projetée dans le même quadrant sud-est où se trouvent déjà les trois autres et où habite la majorité des familles de fonctionnaires européens. Et il est urgent que les trois réseaux — francophone, flamand et européen — songent à mettre en place ensemble des écoles primaires multilingues où tous les enfants et parents de Bruxelles, flamands comme francophones, « européens » comme « immigrés » puissent se côtoyer, se connaître, s'apprécier.¹⁸

L'amor patriae europaea aura grand besoin pour accomplir sa tâche d'un *amor civitatis bruxellensis*, qu'on ne pourra pas engendrer à l'égard d'un agglomérat sans âme de ghettos qui s'ignorent, se méprisent, se craignent, voire se haïssent.¹⁹ L'Union européenne ne

¹⁶ Voir *Brussels Capital of Europe* (rapport du groupe Eco, Hayek, Koolhaas & consorts), Bruxelles : European Commission & Belgian Presidency, October 2001, 140p.; *Rekräer l'Urbanité. Schéma directeur du Quartier Léopold-Schuman à Bruxelles* (plan Durant), Bruxelles : Ministère des Communications et de l'infrastructure, novembre 2001, 16p. ; *Axes directeurs Bruxelles-Europe* (plan de Donnéa), Bruxelles : La Région de Bruxelles-Capitale, mai 2002, 80p.; *Ombudsplan médiateur Bru/Eur. Concept urbanistique global pour le quartier européen à Bruxelles* (projet ARIES), Bruxelles : Chancellerie du Premier Ministre et Cabinet du Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, juillet 2003, 120p.

¹⁷ Voir les *4x4 Réactions aux 133 propositions d'ARIES* par le Groupe d'animation du Quartier européen de la Ville de Bruxelles, décembre 2003, <http://www.gaq.be>.

¹⁸ Voilà bien une décision cruciale pour la dynamique future de Bruxelles et sur laquelle il est pourtant singulièrement difficile, en raison du compartimentage des espaces de discussion, de faire advenir un débat public dont toutes les parties concernées seraient parties prenantes. Voir Van Parijs (2002, 2003a, 2003b).

¹⁹ Ainsi se termine le chapitre sur Bruxelles d'un livre tout récent d'un ethnologue français : « Si Bruxelles est la capitale *de facto* de l'Union européenne, elle concentre les futures difficultés de l'Europe unie à mesure que celle-ci s'élargit: la collaboration entre ethnies, l'intégration, la question des langues, la froideur des institutions, la bureaucratie. Peut-elle alors véritablement dans ces conditions constituer un modèle pour l'intégration européenne ? Abriter les sièges d'organisations internationales ne suffit pas. Il lui reste encore beaucoup de

quittera pas Bruxelles. Mais si, coincée par des règles de décision rendues dysfonctionnelles par les élargissements successifs, elle ne parvient pas rapidement à se hisser à la hauteur des tâches spécifiques qui lui incombent en créant les conditions de la dynamique démocratique que la mise en œuvre d'une solidarité forte requiert, elle perdra graduellement de sa substance, de son impact, de son personnel. La gestion du grand marché pourra graduellement se relocaliser à Genève, auprès de l'OMC, et si des sous-ensembles d'Etats-membres parviennent à mettre sur pied des projets plus ambitieux, ils préféreront localiser leur centre névralgique à Strasbourg ou Prague (voire Luxembourg ou Liège !), ailleurs en tout cas qu'à Bruxelles, capitale discréditée d'un projet discrédité.

Ainsi revenu pas trop loin du lieu d'où j'étais parti, il me reste à conclure en confiant à ma jumelle, ma voisine, ma compagne d'aventure et aussi à la ville qui nous accueille aujourd'hui l'une et l'autre, qu'à mes yeux la route, elles l'auront compris, ne s'annonce pas facile, mais en leur disant ma conviction que grâce à l'*amor patriae* des personnes qui croient en elles, grâce en particulier à l'intelligence et à la détermination avec lesquelles elles parviendront à prendre à bras le corps la délicate question des langues et à permettre ainsi l'essor rapide, en Europe, d'un espace démocratique vigoureux, que grâce à tout cela, et avec un peu de chance, elles s'en tireront tout de même — sans doute.

chemin à parcourir avant de conquérir l'adhésion de tous les Européens et de devenir la véritable capitale de l'Union. » (Beaufils 2004 : 58).

RÉFÉRENCES

- Beaufils, Thomas. *Les Belges*. Paris : Le Cavalier bleu, 2004.
- Bromberger, Merry & Bromberger, Serge. 1968. *Les Coulisses de l'Europe*. Paris : Presses de la Cité.
- Cecchini, Paolo. 1988. *Le coût de la non-Europe*. Bruxelles: Commission européenne.
- D'Antoni M., Pagano Ugo. 2002. National cultures and social protection as alternative insurance devices, in *Structural Change and Economic Dynamics*13, 367-386.
- Calmfors, Lars, Corsetti, Giancarlo, Flemming, John, Honkapohja, Seppo, Kay, John, Leibfritz, Willi, Saint-Paul, Gilles, Sinn, Hans-Werner & Vives, Xavier. 2003. *Report on the European Economy 2003*. Ludwig-Maximilian Universität München : Centre for Economic Studies (European Economic Advisory Group).
- de Briey, Laurent & Van Parijs, Philippe. 2002. « La justice linguistique comme justice coopérative », *Revue de philosophie économique* 5, 5-37.
- Donahue, John D. 1997. *Disunited States*, New York: Basic Books.
- Drèze, Jacques & Wilmet, Marc. 2003. « L'anglais, esperanto des auditoires ? », *La Libre Belgique*, 15 octobre 2003.
- Ferry, Jean-Marc. 2000. *La Question de l'Etat européen*. Paris : Gallimard.
- Ginsburgh, Victor & Weber, Shlomo. 2003. «Language Disenfranchisement in the Europea Union », Université libre de Bruxelles: ECAR, June 2003, 17p
- Grin, François. 2004. « On the Costs of Cultural Diversity », in *Cultural Diversity versus Economic Solidarity* (P . Van Parijs ed.), Bruxelles : De Boeck Université (Bibliothèque scientifique Francqui), à paraître.
- Guellec, Dominique & Cervantes, Dario. 2002. « International Mobility of Highly Skilled Workers : From Statistical Analaysis to Policy Formulation », in *International Mobility of the Highly Skilled*, Paris : OECD, 71-98.
- Hein, Carola. 2000. «Choosing a Site for the Capital of Europe », in *GeoJournal* 51 (1-2), 83-97.
- Koslowski, Peter. 1997. "Fatherland Europe? On European and National Identity and Democratic Sovereignty", in *Democracy and the European Union* (A. Follesdal & P. Koslowski eds.), Berlin-Heidelberg-New York: Springer, 214-230
- Lethé, Matthieu. 2003. *L'Europe à Bruxelles dans les années 1960. Le Pourquoi et le Comment*. Université catholique de Louvain : Département d'histoire, mémoire de licence, 210p.
- Magnette, Paul. 2003. *Le Régime politique de l'Union européenne*. Paris : Presses de Sciences Po.

Maiworm, Friedhelm & Wächter, Bernd. *English-language-taught degree programmes in European Higher Education. Trends and Success Factors*, Bonn: Lemmens, 2002, 136p.

Mamadouh, Virginie & Hofman, Kaj. 2001. *The Language Constellation in the European Parliament*, Report for the European Cultural Foundation, Universiteit van Amsterdam, August 2001, 79p.

Mill, John Stuart. 1861. *Considerations on Representative Government*, in *On Liberty and Other Essays* (J. Gray ed.), Oxford: Oxford University Press, 1991, 203-467.

Monnet, Jean. 1976. *Mémoires*. Paris: Fayard.

Offe, Claus. 2003. «The European Model of ‘Social Capitalism’ : Can It Survive European Integration ? », *Journal of Political Philosophy* 11(4), 437-469.

Pagano, Ugo. 2004. «Cultural Diversity, European Integration and the Welfare State », in *Cultural Diversity versus Economic Solidarity* (P. Van Parijs ed.), Bruxelles : De Boeck Université (Bibliothèque scientifique Francqui), à paraître.

Scharpf, Fritz W. 1996. « Demokratische Politik in Europa », *Staatswissenschaften und Staatspraxis* 6 (4), 565-591.

SOPEMI. 1998. *Tendance des migrations internationales. Rapport annuel*. Paris : OECD.

Teló, Mario ed. 1995. *Démocratie et construction européenne*. Bruxelles : Editions de l’Université libre de Bruxelles.

Van Parijs, Philippe. 1995. *Real Freedom for All. What (if Anything) Can Justify Capitalism ?*, Oxford : Oxford University Press.

Van Parijs, Philippe. 2001. « Le rez-de-chaussée du monde. Sur les conséquences socio-économiques de la globalisation linguistique », in *Les défis de la globalisation. Babel ou Pentecôte?*, (J. Delcourt & P. de Woot eds.), Louvain-la-Neuve: Presses universitaires de Louvain, 479-500.

Van Parijs, Philippe. 2002. « Where Fourth for the School? », *The Bulletin*(Bruxelles) 46, 28 November 2002, p.15.

Van Parijs, Philippe. 2003a. «4e école européenne: Pas n’importe où! », *Le Soir* (Bruxelles), 31 janvier 2003, p.13.

Van Parijs, Philippe. 2003b. « Vierde Europese school moet in Brussel staan », *De Standaard* (Bruxelles), 12 mars 2003, p.19.

Van Parijs, Philippe. 2003c. « Hybrid Justice, Patriotism and Democracy. A Selective Reply », in *Real Libertarianism Assessed. Political Theory after Van Parijs* (A. Reeve & A. Williams eds.), London: Palgrave, 201-216

Van Parijs 2004a. «Qu'est-ce qu'une nation juste, une entreprise juste, un monde juste? » in *Ethique et marché* (F. Mertz ed.), Paris: L'Harmattan, à paraître.

Van Parijs 2004b. «Europe's Linguistic Challenge», in *Archives européennes de sociologie* 45 (1), à paraître.

Van Parijs 2004c. «Cultural Diversity against Economic Solidarity?», in *Cultural Diversity versus Economic Solidarity* (P. Van Parijs ed.), Bruxelles : De Boeck Université (Bibliothèque scientifique Francqui), 2004, 375-400.

Van Parijs 2004d. «L'Europe, république multiculturelle? Trois défis », in *La République ou l'Europe?* (P. Savidan ed.), Paris: Le Livre de Poche, 2004, 307-333.